barr
VILLE À SUIVRE

1 Place de l'Hôtel de Ville
BP 60067
67142 Barr Cedex
mairie@barr.fr
03 88 08 66 66

DÉCISION N° 01 DU 19/03/2026
POUR LA CESSION D'UN ORDINATEUR PORTABLE
TOTALEMENT AMORTI A UN ELU SORTANT

LA MAIRE DE LA COMMUNE DE BARR

VU les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil Municipal n°03 en date du 15/06/2020 relative aux délégations accordées au Maire ; et notamment l'article 10 pour décider de l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600,00€ ;

CONSIDÉRANT que M. Claude BOEHM en a fait la demande ;

DECIDE

Article 1er – DE CEDER pour la somme de 250,00 € à M. Claude BOEHM, l'ordinateur portable mis à sa disposition durant l'exercice de son mandat, suivant :

Type ordinateur : Portable
Marque : MacBook Air A2179 512Go

Article 2 – La recette provenant de la vente de ce matériel sera portée au budget principal.

Fait à BARR, le 19 mars 2026

La Maire,
Nathalie KALTENBACH

MAIRIE de la VILLE de BARR (Bas-Rhin)

Notifié à BARR, le 19 mars 2026

Claude BOEHM